



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 92508

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action à l'égard de la culture selon sa définition qu'il était important, « refaire de la France l'un des foyers les plus vivants de la création contemporaine » (octobre 2005), demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'état actuel de sensibilisation des jeunes à toutes les formes d'art contemporain, mission confiée au Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle qui devait remettre chaque année un rapport présentant ses activités d'audition, de réflexion et de prospective, comportant une série de propositions concrètes.

Texte de la réponse

Dans la lettre de mission qu'ils ont adressée au vice-président le 19 octobre 2005, les ministres ont souhaité que le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle puisse examiner les conditions de mise en oeuvre d'une véritable politique d'éducation artistique et culturelle, aux niveaux national et territoriaux, impliquant tous les partenaires concernés. Depuis cette date, le Haut Conseil a effectué de nombreuses auditions, à l'occasion de réunions qui se tiennent au rythme d'une par mois. Il a, par ailleurs, transmis au ministre de l'éducation nationale deux avis : le premier concernant l'éducation artistique et culturelle et le socle commun des connaissances, le second ayant trait à la formation initiale des enseignants. Comme il est demandé dans cette même lettre de mission, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle publiera un rapport au terme de sa première année d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92508

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4091

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7327